

**COMMUNE DE RONQUEROLLES**

**ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE DU MAIRE  
PORTANT REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION GRANDE RUE**

N°2025-045

Le Maire de la commune de Ronquerolles,

Vu le Code de la Route,

Vu le code de la voirie routière notamment ses articles L131-1 et L141-1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 2212-2, 2213-1, 2213-4,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant la demande de Monsieur SELLIER - 281 Grande Rue 95340 Ronquerolles reçue en date du 15 septembre 2025 sollicitant l'autorisation d'occupation du domaine public pour stationner un camion de livraison au droit du 281 Grande Rue à partir de 9h à 12h le mercredi 17 septembre 2025. De la Société DECAUX et Fils - Rue du Bois PR2VOST – 60130 Saint-Just-en-Chaussée.

**LE MAIRE DE RONQUEROLLES  
A R R E T E**

**Article 1** : Un camion de livraison est autorisé à stationner au droit du 281 Grande rue, le mercredi 17 septembre 2025 à partir de 9h.

La présente autorisation est valable ce mercredi 17 septembre 2025, période à laquelle elle expirera de plein droit. A l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

**Article 2** : A cette occasion, le stationnement et la circulation seront modifiés :

Le stationnement sera interdit au droit du 281 Grande Rue et la circulation sera limitée à 30 km/h voir restreinte le temps de la livraison.

**Article 3** : Les panneaux de signalisation, les barrières de sécurité nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions,

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Ronquerolles

**Article 5** :

- Monsieur le Maire de la commune de Ronquerolles,
- Madame La Capitaine de la brigade Gendarmerie de Persan,
- M. SELLIER,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Copie transmise au Centre de Secours et d'Incendie de Persan

Fait à Ronquerolles  
Le 16 septembre 2025  
Le Maire :

  
Patrick PREMEL

